

## PARTIE IV.—REPRÉSENTANTS À L'ÉTRANGER.\*

## Section 1.—Représentants dans l'Empire.

C'était la politique des premières colonies de l'Amérique du Nord de maintenir à Londres des représentants dont la mission était à la fois commerciale et diplomatique. Cette politique était reconnue au dix-huitième siècle comme le moyen le plus satisfaisant de communiquer avec le gouvernement britannique et préférable au système des visites occasionnelles ou de la correspondance. La Nouvelle-Ecosse fut la première des colonies canadiennes à l'adopter, sa législature ayant envoyé un agent à Londres dès 1761; le Nouveau-Brunswick se faisait représenter de la même façon en 1786, le Haut Canada dès 1794, le Bas-Canada en 1812 et la Colombie Britannique en 1857. Après la Confédération, plusieurs des vieilles provinces maintinrent la tradition en prenant sur elles-mêmes de nommer des agents de la Couronne ou agent généraux. Les développements qui s'ensuivirent sont exposés à la page 95 de l'Annuaire de 1934-35.

**Le Haut Commissaire du Canada.**—La fédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord en 1867 engendra une nouvelle entité politique qui ne pouvait se payer les services des agents provinciaux. Pour compléter la méthode ordinaire de communication entre les gouvernements canadien et anglais (qui se faisait alors par correspondance entre le Gouverneur Général et le Secrétaire d'Etat pour les Colonies) le poste de Haut Commissaire pour le Canada fut créé en 1880 (voir S.R.C. 1927, chap. 92). Une nouvelle loi a été sanctionnée le 24 juin 1938; ses stipulations définissent ainsi qu'il suit les devoirs de cette charge:—

“ Le Haut Commissaire—

“ (a) Agit à titre de représentant et d'agent du Canada résidant dans le Royaume-Uni et, en cette qualité, exerce les pouvoirs et remplit les fonctions qui de temps à autre lui sont conférées et assignées par le gouverneur en conseil;

“ (b) Exécute les instructions qu'il reçoit de temps à autre du Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures au sujet des intérêts généraux du Canada dans le Royaume-Uni;

“ (c) Subordonné aux dispositions des alinéas précédents, surveille les activités officielles des diverses agences du gouvernement canadien dans le Royaume-Uni.

SIR ALEXANDER GALT fut le premier Haut Commissaire canadien, occupant ce poste du 11 mai 1880 jusqu'à mai 1883; en 1884 il eut pour successeur SIR CHARLES TUPPER. LORD STRATHCONA AND MOUNT ROYAL fut nommé en 1896. SIR GEORGE H. PERLEY prit charge du bureau du Haut Commissaire en 1914 mais n'y fut nommé officiellement que le 12 octobre 1917. L'honorable P. C. LARKIN lui succéda en février 1922, et après sa mort le 3 février 1930, l'honorable G. HOWARD FERGUSON fut nommé le 28 novembre 1930. Le 8 nov. 1935, l'honorable VINCENT MASSEY a succédé à M. Ferguson à ce poste. Les bureaux du Haut Commissaire pour le Canada se trouvent dans la Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1.

**Le Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada.**—Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni a nommé en avril 1928 un Haut Commissaire au Canada SIR WILLIAM H. CLARK, qui a eu pour successeur en janvier 1935 SIR FRANCIS FLOUD, K.C.B. Le 17 mai 1938, la nomination de SIR GERALD CAMPBELL,

\* Révisé par le département des Affaires Extérieures, à Ottawa. Un rapport annuel sur l'organisation et les activités de la représentation du gouvernement canadien à l'étranger paraît dans le rapport du département des Affaires Extérieures, en vente chez l'Imprimeur du Roi, 25 cents l'exemplaire.